



HAL
open science

Habiter les habitats (naturels) : quelle place pour l'homme au sein du patrimoine naturel littoral ?

Arnaud Bernard de Lajartre, Céline Barthon, Vincent Andreu-Boussut, Céline Chadenas, Xavier Michel

► **To cite this version:**

Arnaud Bernard de Lajartre, Céline Barthon, Vincent Andreu-Boussut, Céline Chadenas, Xavier Michel. Habiter les habitats (naturels) : quelle place pour l'homme au sein du patrimoine naturel littoral?. Habiter le littoral : Enjeux contemporains, 2016, 979-10-320-0084-7. hal-01521830

HAL Id: hal-01521830

<https://hal.science/hal-01521830>

Submitted on 25 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Espace
&
Développement durable

HABITER le LITTORAL

ENJEUX CONTEMPORAINS

sous la direction de
Samuel Robert & Hélène Melin



Espace & Développement durable

collection dirigée par Yvette Lazzeri

Séverine BLAISE, Carine DAVID et Victor DAVID, *Le développement durable en Océanie. Vers une éthique nouvelle ?*, 2015, 606 p.

Constance DE GOURCY, *Paysage et développement durable. Marseille et sa région*, 2012, 140 p.

Béatrice MÉSINI, dir., *Aménagement durable des territoires méditerranéens*, 2012, 228 p.

Yvette LAZZERI & Emmanuelle MOUSTIER, dir., *Sustainable Development in the Mediterranean Area. A Governance to be Invented. Issues and Proposals*, 2011, 272 p.

Espace
&
Développement durable

Habiter le littoral

Enjeux contemporains

sous la direction de
Samuel Robert et Hélène Melin

2016

PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE & PRESSES UNIVERSITAIRES D'AIX-MARSEILLE

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE
© PRESSES UNIVERSITAIRES D'AIX-MARSEILLE
Aix-Marseille Université

29, avenue Robert-Schuman – F – 13621 Aix-en-Provence CEDEX 1
Tél. 33 (0)4 13 55 31 91 – Fax 33 (0)4 13 55 31 80
pup@univ-amu.fr – Catalogue complet sur <http://presses-universitaires.univ-amu.fr/>

DIFFUSION LIBRAIRIES : AFPU DIFFUSION – DISTRIBUTION SODIS

Habiter les habitats (naturels)

Quelle place pour l'homme au sein des espaces du patrimoine naturel littoral ?

Arnaud De Lajartre, Céline Barthon, Xavier Michel,
Vincent Andreu-Boussut, Céline Chadenas, Christine Lamberts

Résumé

La question de l'habiter en zone littorale se pose de manière spécifique au sein d'espaces naturels patrimoniaux plus ou moins ouverts aux populations, tels la Baie de Somme ou le marais de Brouage. En effet l'habiter se trouve confronté aux « habitats naturels », consacrés à la fois par une expertise écologique et par de nombreuses réglementations de protection de la biodiversité. Établir des habitats naturels dans l'espace social induit des contraintes, mais les usages anthropiques s'y imposent, des activités historiques (culture, chasse, pêche) aux nouvelles occupations (tourisme, sports de nature, etc.). Ainsi, les usagers et les protecteurs de la nature doivent cohabiter à partir de représentations différentes de ces espaces patrimoniaux.

Mots-clés

Espaces naturels protégés, habiter, patrimonialisation, réglementation, zones humides littorales.

Introduction

La question relative à « l'habiter » connaît un renouvellement de ses approches en sciences humaines et sociales depuis les années 2000 (Stock, 2004 ; Lazzarotti O., 2006 ; Frelat-Kahn *et al.*, 2012 ; Schmitz, 2012 ; Morel-Brochet *et al.*, 2012, 2014). La notion d'habiter rend désormais compte d'un sens plus large que celui du logement, et doit être appréhendée à la fois comme manière de vivre, de penser, de faire avec son environnement et avec le monde, d'être acteur de son espace de vie et, par hypothèse, de participer à sa production. Habiter signifie, par la conscience, le langage humain, les réalités idéelles (Lussault, 2007), avoir une existence humaine contingente sur la Terre, qui est d'ordre mésologique, autrement dit qui relève des milieux humains (Berque, 2007). Habiter signifie aussi co-habiter avec l'Autre,

dont les pratiques, les représentations et les projections sur l'espace peuvent être différentes et s'avérer, parfois, conflictuelles. L'habiter peut se décliner en trois dimensions (Stock, 2012) : les régimes d'habiter, façonnés au moyen de normes régissant l'organisation sociale et spatiale ; les styles d'habiter, développés par les individus à partir de leurs parcours personnels ; et les modes d'habiter, qui expriment les rapports concrets que les individus établissent avec chaque lieu. Tous renvoient à des rapports aux lieux, sur des espaces appropriés ou en cours d'appropriation. Si dans l'analyse des modes d'habiter, les rapports à la nature ont été investigués essentiellement dans les milieux ruraux et urbains (Mathieu, 1996) ou, plus largement, vis-à-vis de la Terre et du monde (Pineau *et al.*, 2005 ; Berque, 2007), l'investigation de l'habiter dans les espaces de nature, notamment sur les littoraux, reste à développer, comme si cette question avait été surtout saisie jusqu'à présent dans les espaces où résident des habitants.

La notion d'habitat a été transposée de l'écologie aux milieux humains au début du xx^e siècle, jusqu'à être restreinte aux conditions de logement dans l'entre-deux-guerres (Paquot, 2007), ce qui fait écho au sens trop étroit de l'habiter lorsqu'il est limité aux espaces résidentiels et aux milieux classiquement représentés comme étant humanisés. L'habitat est également mobilisé depuis les années 1970 par les écologues au sens de « milieux habités par la biodiversité » dont les plus remarquables sont désormais spatialisés et protégés au titre de patrimoine naturel (au sens de l'INPN - Inventaire National du Patrimoine Naturel). Cependant, les habitats naturels ainsi définis sont loin d'être vides d'hommes et l'on peut même avancer l'idée que les modes d'habiter la nature par les générations présentes et passées participent à/de leur mise en patrimoine (Lazzarotti, 2003). Des usages traditionnels aux nouvelles pratiques de loisirs et de tourisme, ces espaces du patrimoine naturel peuvent ainsi devenir en quelques années des haut-lieux (Debarbieux, 1993) tant pour leur biodiversité que pour leur attractivité touristique, notamment sur les littoraux où les protections augmentent à mesure que l'on s'approche de la mer, signe à la fois de la richesse naturelle de l'interface et de la pression anthropique qui s'y exerce. Ainsi plus du tiers (36,5 %) des territoires situés à moins de 500 m des rivages bénéficie d'au moins une protection¹ contre 20 % du territoire national. Quant au tourisme, le littoral reste la destination privilégiée des vacances des français tout en conjuguant une forte attractivité pour l'installation permanente et les espaces naturels.

Entre expertise écologique, pratiques quotidiennes et saisonnières des habitants-usagers et partage de l'espace patrimonialisé, cet article se propose de revisiter la notion d'habitat naturel au prisme de leur habitabilité, en d'autres termes savoir vivre avec ces natures et être ensemble en société, malgré des cultures et des usages de la nature différenciés.

1 <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1966/1115/protection-espaces-naturels-littoral.html>, consulté le 19/11/2014.

Les habitats naturels, des espaces habités en fonction d'une biodiversité expertisée et réglementée

Dans les espaces littoraux, les habitats naturels forment une partie des espaces du patrimoine naturel littoral. Ils correspondent aux périmètres définis par les acteurs de l'expertise écologique. Mais d'autres espaces littoraux, aussi représentés comme « naturels » par les acteurs non experts, peuvent être considérés comme patrimoniaux. À cette distinction spatiale s'articule une distinction dans l'habiter : les habitats naturels sont des espaces définis, délimités, réglementés, et ensuite gérés par les experts. Leurs contributions relèvent d'un régime d'habiter (Stock, 2012), c'est-à-dire de représentations qui se traduisent par une valeur normative et s'appliquent pour toute la société, par l'intermédiaire d'une décision politique qui, lorsqu'elle est prise, est dépendante de ces contributions. Ensuite, ces régimes d'habiter, issus de l'expertise, interfèrent avec les modes d'habiter les espaces, de façon harmonieuse si les représentations de tous sont compatibles, ou de façon contradictoire si elles sont incompatibles.

D'une nature habitée aux habitats naturels de la biodiversité

La consécration relativement récente de l'expression même « d'habitats naturels » témoigne, parmi d'autres indicateurs, d'une évolution des outils et concepts en matière de protection de la nature. L'expertise écologique s'est en effet structurée (ou restructurée) depuis une bonne vingtaine d'années sur des critères plus techniques, correspondant à l'avènement international du concept de biodiversité (Blandin, 2009) en remplacement d'une nature plus globale. Sous cet angle, l'écologie a progressivement remplacé une approche naturaliste et substitué à une connaissance souvent empirique de la faune et de la flore une démarche scientifique d'inventaires, servant de base à la mise en place d'une réglementation de protection doublée d'un plan de gestion et plus récemment, d'exigences de conservation soumises à évaluation². Ainsi naissent par exemple au tout début des années 1980 les inventaires ZICO et ZNIEFF, permettant d'identifier et de cartographier la présence des espèces animales et végétales. Cette initiative relève d'une réelle volonté, à la fois politique mais aussi scientifique, de mieux connaître la nature pour établir dans un second temps, des périmètres de protection (Lepart *et al.*, 2006). Par exemple, l'inventaire ZICO servira de support à la détermination des zones de protection spéciale imposée par la directive Oiseaux du 21 avril 1979³. Celle-ci ne se réfère pas explicitement à la notion d'habitat naturel, bien qu'elle impose logiquement une protection des espaces de vie nécessaires à la reproduction, l'alimentation, la migration ou le séjour de l'avifaune protégée. Pourtant, au tout début de cette même décennie, la Convention de Ramsar citait directement dans son titre même les « habitats des oiseaux d'eau ». Quelques années plus tard, la loi de protection de la nature du 10 juillet 1976 autorisait la création de réserves naturelles pour « la préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition

2 <http://inpn.mnhn.fr/programme/evaluation-etat-conservation/presentation>, consulté le 19/11/2014.

3 Désormais remplacée par la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009.

sur tout ou partie du territoire national ou présentant des qualités remarquables » (article 16). La création des zones de protection spéciale (ZPS) issues de la directive Oiseaux aurait donc pu mentionner cette notion d'habitat, mais elle ne l'a pas fait à l'époque et ne le fait toujours pas, tout comme le statut des parcs nationaux ignore encore aujourd'hui l'expression d'habitat dans leurs motifs de création et leur régime de gestion. De la même manière, la police des espèces protégées interdisait à l'origine « la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales », alors qu'aujourd'hui l'article L. 411-1-3 interdit « la destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ». Le glissement sémantique n'est pas anodin et reflète la montée en puissance de l'habitat naturel, consacré par le droit européen ; en effet, la directive du 21 mai 1992 va offrir ses lettres de noblesse à cette notion. La directive souvent baptisée « Natura 2000 » du nom du réseau qu'elle impose au sein de l'Union européenne consacre, comme chacun le sait, une protection d'espèces animales et végétales menacées à différents niveaux (prioritaires ou non) mais aussi de leurs milieux de vie. Les zones spéciales de conservation créées à ce titre permettent alors de protéger « soit des habitats naturels menacés de disparition ou réduits à de faibles dimensions ou offrant des exemples remarquables des caractéristiques propres aux régions alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne », « soit des habitats abritant des espèces de faune ou de flore sauvages rares ou vulnérables ou menacées de disparition » (L. 414-1-I code Env.). L'annexe I de la directive liste ainsi les grands types d'habitats naturels (dont les habitats côtiers et végétations halophytiques, tels les marais et prés-salés atlantiques et méditerranéens) destinés à entrer dans son champ d'application, en leur donnant préalablement une définition :

des zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

Il n'est pas anodin de noter que cette acception des habitats naturels ne comporte pas explicitement comme critère la présence d'espèces. D'une certaine manière et dans l'absolu, l'habitat naturel pourrait très bien être vide d'occupants... Cela étant en sens inverse, il faut rappeler que plusieurs de ces habitats sont définis par la présence de certaines espèces végétales ; dans ces hypothèses, le lien entre l'habitat et l'habitant est donc très fort, puisque le premier n'existe pas sans le second. Ainsi,

dans un habitat d'intérêt communautaire, quand on regarde comment il est défini, c'est à partir de la liste d'espèces qui doit être présente. On ne dit pas : on préserve les prairies ; en fait, on va dire : je préserve l'habitat prairial, 14, 10, 30, avec telle espèce, telle espèce (chargé de mission Natura 2000, marais de Brouage et Nord Oléron).

De plus

si dans la directive Habitat, il est précisé qu'on vise à préserver les espèces, les habitats d'intérêt communautaire en prenant en compte les activités, les spécificités locales et culturelles, on voit bien quand on se met à travailler dessus, que l'objectif est écologique. C'est-à-dire qu'on peut avoir un objectif qui prend en compte le maintien de telle ou telle activité, mais aucun objectif ne dira : il faut maintenir telle activité. C'est clair, Natura 2000, c'est un objectif écologique (*idem*).

Cette nouvelle structuration de l'expertise, construite sur des mesures chiffrées d'une richesse écologique territorialisée, a été entendue par les pouvoirs publics au point d'enclencher progressivement une nouvelle ère de la protection de la nature. À une nature globalisée et parfois relativement abstraite, les nouveaux outils liant biodiversité et habitats naturels substituent une évaluation scientifique permanente, une gestion de stocks d'espèces et une recherche de fonctionnalité des milieux. Le réseau Natura 2000 en était la tête de pont ; la trame verte et bleue (TVB) des lois Grenelle en constitue le dernier épisode. Ainsi qu'en attestent ces deux outils, ce troisième temps de la protection de la nature (Bonnin, 2008) repose sur la mise en relation des habitats naturels, du réseau européen aux continuités écologiques. Il alimente ainsi une expansion permanente des espaces protégés pour des raisons écologiques et censées être scientifiquement argumentées. Natura 2000 a (péniblement, il est vrai) atteint les 12,5 % du territoire terrestre français, alors que la TVB, en cours de construction dans les territoires, en particulier sur la base des SRCE (schémas régionaux de cohérence écologique), devrait couvrir la France d'un filet à mailles serrées d'inventaires de trames vouées à être protégées et / ou gérées. Étendre les milieux naturels protégés, c'est aussi poser la question de l'habiter sous une autre dimension, plus seulement naturelle. La question n'est plus de savoir par quelle espèce de la faune ou de la flore il est habité, c'est aussi réfléchir à la manière dont l'homme peut continuer à habiter, autrement dit à vivre sur ces espaces. L'expertise écologique en représente une modalité.

Un patrimoine naturel habité, produit par les acteurs de l'expertise écologique

L'expertise écologique, assise sur cette approche scientifique de la biodiversité et des milieux de vie, a donc développé une forte capacité à marquer et donc « habiter » les espaces naturels riches en faune et flore. Elle a revendiqué, non sans difficultés, un droit parfois à la sanctuarisation, parfois à la simple gestion des habitats naturels d'espèces inventoriées, introduisant, de fait, un cadre écologique et juridique à l'exploitation et à la valorisation de ces milieux. En effet,

au niveau local, la transformation de la nature en biodiversité gérable a certainement favorisé (sinon entraîné) le développement de l'ingénierie écologique et des projets de restauration des écosystèmes (Devictor, 2014).

Dès lors, l'expertise écologique rejoint les enjeux d'aménagement du territoire (Franchomme *et al.*, 2013) et de patrimonialisation de l'espace. Néanmoins, force est de reconnaître le rôle quasi-exclusif donné aux experts de la biodiversité dans l'identification de ce qui « est » ou « doit faire » patrimoine, c'est-à-dire digne d'être transmis aux générations futures. Sur la base de listes d'espèces et de données chiffrées sur une valeur désormais mondialement reconnue depuis le sommet de Rio (la protection de la biodiversité) les structures expertes (souvent des associations naturalistes, telle la LPO en Charente Maritime mais aussi la Fédération de chasse en baie de Somme) convainquent l'État, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de faire basculer sous leurs statuts de protection de nouveaux espaces naturels (réserves naturelles régionales, ENS des départements, arrêtés de protection de biotope, TVB aujourd'hui, etc.), dont, dans un second temps, elles deviennent assez régulièrement gestionnaires. La boucle est bouclée pour ces struc-

tures souvent juges et parties, puisqu'elles sont membres des conseils scientifiques des administrations citées puis délégataires de la gestion des espaces préalablement identifiés. Cette nouvelle expertise scientifique habite donc doublement les habitats naturels d'une part en les expertisant et en leur donnant, aux yeux des institutions, une légitimité scientifique, puis d'autre part en les administrant dans une optique de bonne gestion des stocks de biodiversité.

Cette expertise scientifique arrive ainsi par ce même procédé à patrimonialiser des habitats naturels, dont la valeur écologique, adoubee par les pouvoirs publics, figure désormais au premier plan. Reste à savoir si l'habitat naturel et les espèces qu'il renferme peuvent faire patrimoine pour les populations des territoires concernés. Car la protection n'est pas le seul vecteur de conservation et de transmission : sans acceptation ni appropriation (au sens symbolique du terme) par les usagers, la patrimonialisation reste inachevée (Barthon *et al.*, 2013). Ainsi, l'outil de protection et le plan de gestion qui l'accompagne soulignent-ils fréquemment l'importance de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement (mais de quel environnement parle-t-on?); ces dernières figurent régulièrement dans les missions affectées par la réglementation à la structure gestionnaire, lorsque l'espace doit rester en partie accessible au public (parc marin, réserve naturelle, ENS, DPM, propriétés du Conservatoire du littoral...) ou par nécessité lorsque les espaces sont exploités (Natura 2000). D'où la nécessité de communiquer, d'accompagner les publics dans leur activité mais surtout dans leur découverte tout en protégeant les espèces et leurs habitats.

Démarré alors une troisième manière d'habiter ce patrimoine naturel littoral, en le scénarisant pour ses visiteurs et ses usagers. Une mise en récit de la biodiversité qui n'est pas toujours évidente, quand l'approche retenue pour chercher à sanctuariser un espace naturel est parfois hautement scientifique, basée sur une biodiversité peu connue des habitants et des usagers. Certaines espèces (animales plutôt que végétales) sont en général plus « vendables » que d'autres par le capital sympathie qu'elles génèrent. Ainsi, dans les zones humides littorales, la communication est quasi exclusivement orientée vers la valorisation des oiseaux, ainsi que plus récemment, en baie de Somme, vers les phoques, mammifère emblématique dans l'imaginaire de la population. Mais la communication porte aussi sur les réglementations applicables dans l'espace protégé.

Un patrimoine naturel habité dans le cadre d'une réglementation

L'objectif éducatif de cette mise en récit, voire de cette scénarisation de la zone protégée reste étroitement encadré par le meilleur respect possible de la biodiversité présente par les usagers de l'espace. Or, en la matière, la complexité se trouve également au rendez-vous; très souvent les habitats naturels littoraux patrimonialisés croulent sous les outils de protection: pour ceux épargnés par l'urbanisation lorsque les premiers outils ont été mis en place, les jeux d'acteurs entre collectivités publiques et structures de protection de la nature ont conduit à un empilement des régimes de protection. Il est fréquent que s'y superposent, de la terre vers la mer, des espaces littoraux remarquables (loi littoral), un site Natura 2000, une zone Ramsar et des zones humides protégées par la loi sur l'eau, un site classé, une réserve naturelle ou des APB, des ENS, les propriétés du Conservatoire du littoral, le régime du DPM et

aujourd'hui éventuellement une protection sur l'interface marin, faisant ainsi miroir avec l'espace terrestre⁴.

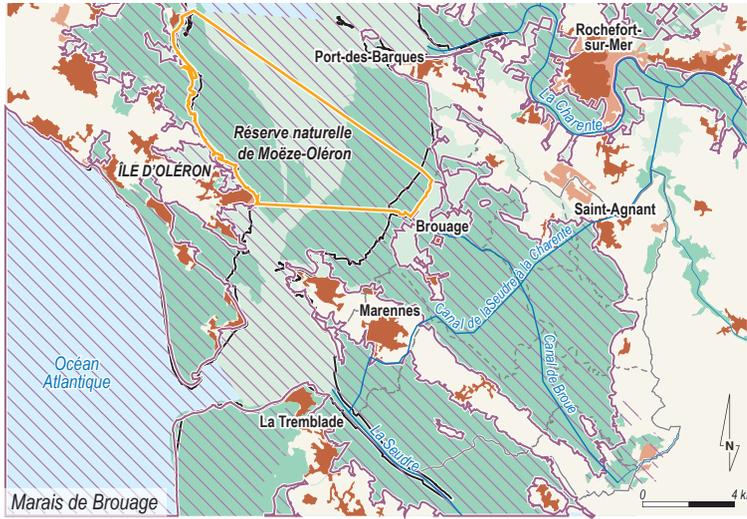
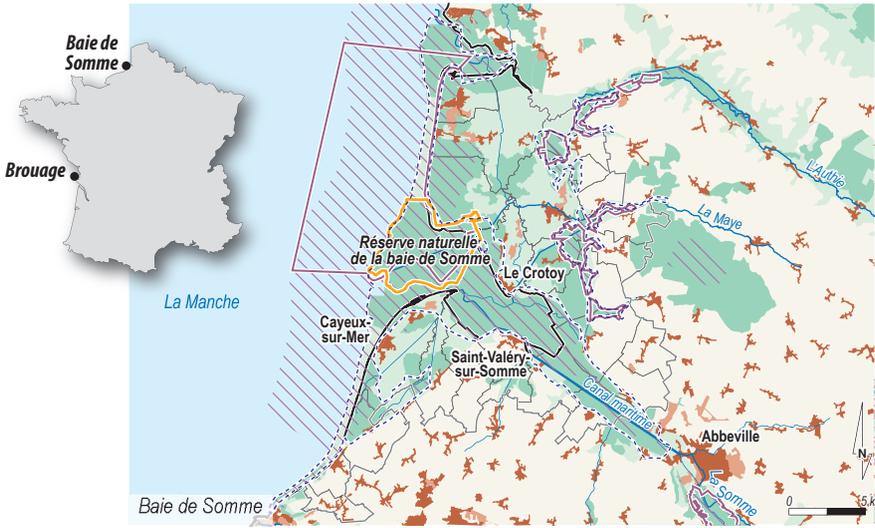
En baie de Somme comme dans le marais de Brouage (fig. 1), cette dynamique de protection a débuté dès la fin des années 1970 par des acquisitions foncières du Conservatoire du Littoral dans le Marquenterre et le marais de Brouage, en parallèle de l'inscription à l'inventaire du littoral picard et de l'ensemble du littoral et des marais de Brouage. Les années 1980-1990 furent marquées par la création de réserves naturelles sur des marais poldérisés ayant fait l'objet d'une agriculture plus ou moins intensive et dont les périmètres ont été étendus sur le DPM et en mer pour la réserve de Moëze-Oléron. S'en est suivi l'application de la loi littoral, puis celle de la directive Habitat, en 2009 pour le marais de Brouage et en 2010 pour les estuaires et le littoral picard. Dix ans plus tôt, en 1998, la baie de Somme était labellisée « Ramsar » et les sites du Marquenterre, de la Pointe du Hourdel et du Cap Hornu les plus fréquentés, classés à l'inventaire des sites. Finalement, seule cette dernière procédure de classement oppose nos deux espaces car ce n'est qu'en 2011 que l'ancien golfe de Saintonge-Marais de Brouage le sera, sans susciter une forte approbation locale. Enfin, il n'est pas inintéressant de noter que les Pertuis charentais et la Baie de Somme sont intégrés dans des projets de création de Parcs marins (avorté en 2012 pour le premier et créé à la même date pour le second).

On comprend donc que nombre de personnes pratiquant l'espace protégé aient du mal à s'y retrouver et en ignorent un grand nombre. C'est ce que révèle notre enquête⁵ réalisée en baie de Somme et dans le marais de Brouage, dans laquelle 35 % de la population interrogée déclarent connaître les mesures de protection mises en œuvre dans ces deux zones et beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'en citer quelques exemples spontanément⁶ ! Pourtant, ce millefeuille réglementaire traduit bel et bien une nouvelle manière d'habiter ces espaces où l'expertise écologique oriente désormais l'action et les manières de faire avec/dans l'espace naturel. Est-elle pour autant compatible avec les pratiques des habitants-usagers qui vivent au quotidien ou temporairement l'espace de nos territoires d'études ? Le marquage écologique a-t-il un sens pour ceux-ci ? Est-il d'ailleurs clairement identifié, partagé ? En d'autres termes, la patrimonialisation de la nature selon des critères issus de l'expertise peut-elle faire l'objet d'une acceptation/appropriation de la part des usagers ?

4 On pourrait y ajouter différentes législations relatives à la qualité de l'eau, induisant par exemple parfois une interdiction de ramassage et de consommation des coquillages.

5 Cette analyse s'appuie sur une enquête réalisée l'été 2014 en baie de Somme et sur le marais de Brouage auprès de 400 personnes présentes sur ces espaces.

6 Parmi les plus cités, on retrouve en première position les réserves naturelles (dont le marquage sur les cartes et dans le paysage contribue à une meilleure identification), les sites classés (surtout en baie de Somme où l'Opération Grand Site les a fait connaître) et Natura 2000 (dont l'application, malgré la concertation, reste source de polémique).



Inventaires

- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

Occupation du sol

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de transport

Zonages réglementaires

- Réserve naturelle nationale (RNN)
- Site d'importance communautaire (SIC)] Natura 2000
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Site Ramsar

- Hydrographie principale
- Trait de côte
- Périmètre d'étude

Sources : Corine Land Cover, INPN, BD Carthage, CARMEN
S. CHARRIER, G. GUÉGAN, C. CHADENAS

Figure 1. Situation géographique et contexte réglementaire des deux territoires d'études

Les habitats naturels : des espaces habités par les usagers à travers leurs pratiques

La question de l'habiter en espace naturel protégé n'est pas neutre. Elle invite à penser la nature de manière dialectique comme un espace construit par l'homme mais identifié sur des critères de naturalité dont l'évolution est à encadrer pour les générations futures. Elle renvoie également « aux manières de pratiquer, de penser, de dire, de vivre les différents espaces, territoires et lieux qu'habitent les individus et les groupes, sans nécessairement y vivre au quotidien » (Morel-Brochet *et al.*, 2012). L'habitat naturel devient alors le lieu de projections et de pratiques dont la diversité comme les contradictions reflètent celles des usagers permanents ou temporaires de l'espace. Dans ces conditions l'habitat naturel, aux sens écologique et juridique du terme, peut-il faire l'objet d'une patrimonialisation ?

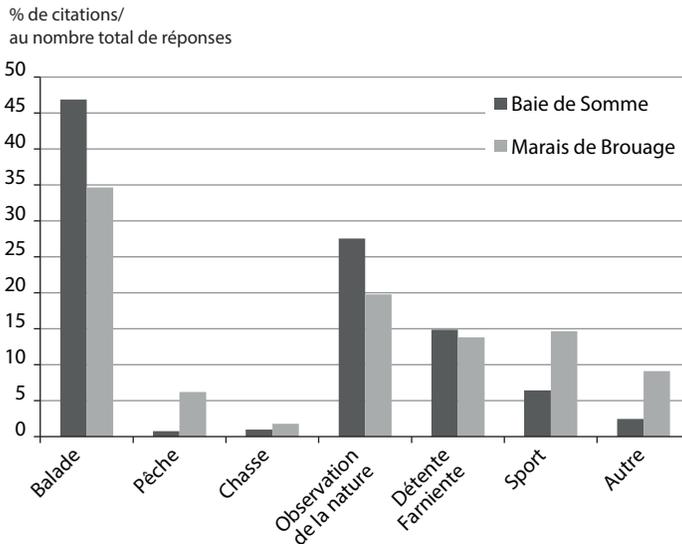
Habitats naturels et pratiques des usagers

Appliquées aux zones humides littorales (ZHL), ces pratiques ont tendance à opposer deux groupes bien distincts : les travailleurs des ZHL dont l'activité primaire valorisent les ressources du milieu par le prélèvement ou la culture (ostréiculture, agriculture et pêche dans nos sites d'études) ; des usagers qui les parcourent durant leur temps libre au quotidien ou pendant leurs congés. Alors que les premiers contribuent à l'entretien ou à la transformation matérielle des habitats par leurs productions et sont par conséquent directement impactés par les dispositifs de protection, les seconds peuvent l'être, de manière différenciée, selon les espaces qu'ils fréquentent, la période et les activités qu'ils pratiquent.

Concernant le premier groupe, quatorze pêcheurs, ostréiculteurs, mytiliculteurs et agriculteurs du marais de Brouage (communes de Marennes, Bourcefranc et Brouage) ont été abordés sur leur lieu de travail (port de Brouage) ou dans les centres des villages à proximité. Bien que peu nombreux, il est intéressant de constater certaines récurrences dans leurs réponses. Par exemple, leur connaissance des périmètres de protection est plus marquée que dans les autres catégories socio-professionnelles ; le niveau de protection est évalué comme fort et souvent associé à une menace ou un inconvénient pour les activités primaires et donc pour le marais. Natura 2000 reste le dispositif auquel ils sont le plus confrontés dans le cadre de leurs activités professionnelles (conchyliculture) comme de leurs loisirs (chasse), ce qui peut s'expliquer, en partie, par le fait que c'est le périmètre le plus étendu. Le fait de travailler sur place influence donc la perception et les rapports entretenus avec le marais ; ce phénomène est d'autant plus important qu'en parallèle, ces acteurs pratiquent aussi des activités de loisirs parmi lesquelles la pêche, la chasse et l'observation de la faune et de la flore figurent aux premières places. En raison des prélèvements et des impacts qu'elles impliquent sur les milieux, ces activités sont également de plus en plus encadrées et réglementées par le marquage écologique de l'espace. Doublement touchée dans ses usages professionnels et de loisirs, cette première catégorie éprouve un sentiment partagé vis-à-vis de la protection qui oscille entre incompréhension, résignation voire exclusion.

La seconde catégorie forme un ensemble plus hétérogène où les images associées aux sites d'études font dans un premier temps référence aux registres du sensoriel

et de l'émotionnel pouvant traduire une forme de bien-être. Rares sont en effet les individus ayant véhiculé dans leur manière de dire l'espace des représentations négatives mettant en avant le caractère répulsif des zones humides. « Ces oubliées du désir de rivage » (Goeldner-Gianella *et al.*, 2011) entre le XVIII^e et les années 1950 semblent avoir définitivement achevé leur transition sociale, sous l'effet conjoint de l'évolution du regard porté sur ces espaces, de l'expertise scientifique sur ces milieux et des politiques de protection et de valorisation touristique et patrimoniale mises en place à partir de années 1980-1990. D'ailleurs, c'est bel et bien la nature qui l'emporte dans la qualification des sites étudiés, nature dans laquelle les oiseaux, la faune, la flore, l'eau et les marais (essentiellement à Brouage) occupent une place particulière. Cette nature constitue le cadre de balade (activité la plus pratiquée quel que soit le site) et du repos (3^e position) mais est également la ressource première pour l'observation de la faune et de la flore (2^e position), la chasse et la pêche (activités peu représentatives de l'échantillon, citées à 40 reprises essentiellement par les résidents permanents). Le sport (cité 92 fois, majoritairement dans le marais de Brouage) tient une position particulière car si certaines activités tels que le kite-surf, le surf ou encore le canoë-kayak exigent la présence de l'eau et du vent, les autres pratiques citées sont moins dépendantes du milieu (randonnée, vélo, motocross...). Cette diversité de pratiques exercées dans les ZHL n'est pas propre à nos zones d'enquêtes (fig. 2). Elle illustre les grandes tendances contemporaines rattachées à la civilisation des loisirs qui ne cessent de se renouveler et dont la diffusion favorise une occupation de l'espace naturel dans ses moindres recoins.



Source : enquête par questionnaires : marais de Brouage et baie de Somme (été 2014).
 Nombre d'enquêtés : 403 ; nombre total de réponses : 853

Figure 2. Pratiques de loisirs des usagers (été 2014)

Parallèlement, le développement du tourisme de nature dans les ZHL, initié dans les années 1970 autour de l'ornithologie (Baron-Yellès, 2001 ; Chadenas, 2008 ; Kalaora, 2010 ; Goeldner-Gianella, 2013) et appuyé dans un premier temps par la création

de réserves naturelles contribue au marquage de l'espace, tant d'un point de vue immatériel (l'oiseau dans l'imaginaire des usagers) que matériel (Maison de l'oiseau, Festival de l'oiseau en baie de Somme...).

Les habitats naturels : des lieux fréquentés ?

Si la nature arrive en première position pour qualifier nos deux territoires d'études, les lieux les plus fréquentés restent néanmoins les villes ou villages-centres, considérés comme emblématiques de la baie de Somme et du marais de Brouage. Saint-Valéry et Le Crotoy ; Brouage (citadelle) et Marennes (situé en marge du marais) représentent respectivement 45 % et 38 % des réponses citées par les 400 enquêtés. Aussi est-on en droit de penser, notamment pour les touristes, que ces destinations restent identifiées par des lieux marqués par l'homme, où se concentre la majorité des activités et des services associés. Ce serait pourtant omettre d'autres catégories de sites faisant directement référence aux dispositifs de protection des habitats naturels et du paysage. Pour la baie de Somme, la pointe du Hourdel arrive ainsi en 3^e position ; le Parc du Marquenterre (situé sur la partie terrestre de la réserve naturelle nationale) en 4^e position des lieux les plus fréquentés et en 2^e position des lieux les plus emblématiques. À Brouage, le marais figure en 7^e position des lieux parcourus et la réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron occupe la 8^e place tout en étant située en tête des espaces naturels les plus emblématiques du marais ! Incontestablement, ces habitats naturels ou sites classés peuvent donc être assimilés à des lieux touristiques et de loisirs en parallèle des activités primaires et de conservation dont ils font l'objet. D'ailleurs, le Parc ornithologique du Marquenterre, avant d'être intégré dans le périmètre de la réserve, était un espace de loisirs ce qui explique, entre autre, sa fréquentation massive évaluée entre 150 000 et 180 000 visiteurs malgré son caractère payant (Triplet *et al.*, 2011) contre 15 à 20 000 visiteurs selon les années dans la réserve naturelle de Moëze-Oléron (Delaporte *et al.*, 2008) où la valorisation, plus récente, est moins intégrée dans l'offre touristique du territoire.

Véritables vitrines de la biodiversité pour le grand public, ces lieux sont donc en partie aménagés pour leur accueil. La conciliation entre tourisme et conservation de la nature n'y apparaît pas comme antinomique ou contradictoire, la biodiversité étant devenue une véritable ressource touristique sous l'action conjuguée des gestionnaires, des visiteurs et des acteurs du développement des territoires contribuant à entretenir cette attractivité. Cependant, la diffusion des flux de visiteurs dans l'ensemble de l'espace protégé à partir de ces points d'entrée et des pôles urbains de proximité est à double tranchant car elle génère une fréquentation plus diffuse dans l'espace, et par conséquent plus difficile à encadrer. Au-delà des sites emblématiques, les habitants des ZHL s'immiscent désormais dans les moindres recoins de l'espace protégé, le long des ouvrages de protection du trait de côte pour la balade et la randonnée, sur le DPM pour la pratique de sports nautiques, de l'observation des oiseaux comme des phoques, de la pêche à pied ou tout simplement pour accéder à la plage (jadis peu fréquentée en ZHL en raison du marnage et du substrat).

Les propriétés privées dans le marais (les mollières en baie de Somme comme les marais doux et salés à Brouage classés en ZSC ou en ZPS) font également l'objet de loisirs plus anciens, où la chasse tient une place de choix. À l'échelle des communes du site Natura 2000 du Marais de Brouage, 3 884 chasseurs pour la saison 2010/2011

ont été identifiés et pas moins de 322 installations de chasse à la tonne (dont seulement 43 situées sur la partie oléronnaise du périmètre, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, 2012). En baie de Somme, où les associations de chasse ont su se positionner sur le champ politique de la protection de la biodiversité (Raison du Cleuziou, 2008), on estime à 3 250 le nombre de chasseurs à pied sur le DPM et à 6 500 le nombre de chasseurs qui fréquentent les 736 huttes dont 500 sont situées sur les marais littoraux et 236 sur le DPM. (Blondel *et al.*, 2013).

Plus que la gestion du nombre sur des sites circonscrits caractérisés par des paysages remarquables et des espèces emblématiques, c'est aujourd'hui la diffusion des flux de visiteurs et la régulation des pratiques de plus en plus diversifiées au sein de réseaux écologiques réticulaires qui constituent un enjeu majeur pour les gestionnaires de la biodiversité. Cette situation, à la fois cause et conséquence de l'ouverture des espaces naturels protégés, explique la mobilisation d'un nouveau champ de recherche en écologie des perturbations sur le dérangement des espèces qui, incontestablement, renverse l'approche anthropocentrée de l'habiter, l'homme devant désormais cohabiter avec l'ensemble des êtres-vivants de son espace de vie.

La patrimonialisation de la nature, un processus au service d'un partage de l'espace?

La coprésence entre loisirs, usages vivriers et protection caractérise aujourd'hui les habitats naturels de nos sites d'études; elle génère et reflète de nouvelles formes d'appropriation (matérielle et idéale) que l'on peut appréhender à travers la définition de ce qui fait patrimoine pour les usagers comme pour les experts. Par ce questionnement, nous entendons identifier quels sont les biens ou les objets (matériels ou immatériels) considérés comme un héritage commun, digne d'être transmis aux générations futures⁷. Bien qu'incomplets, nos premiers résultats issus des questionnaires d'enquêtes et des entretiens auprès des gestionnaires sont intéressants à analyser car au-delà des divergences constatées, ils traduisent également une vision commune du patrimoine à transmettre. Ainsi, à la question « qu'est-ce qui fait patrimoine pour vous dans le marais de Brouage et en baie de Somme », les usagers interrogés citent des termes qui font référence d'une part à la nature et aux milieux qui caractérisent nos sites d'étude et, d'autre part, à la culture et au patrimoine bâti et monumental emblématique de ceux-ci (tab. 1). Le rapport nature/culture y est d'ailleurs plus déséquilibré en baie de Somme où près des trois-quarts des personnes interviewées se réfèrent à des éléments de nature pour caractériser le patrimoine, faisant ainsi écho aux politiques de protection et de valorisation menée par le Syndicat mixte depuis les années 1970. À Brouage,

7 Cette définition empruntée à Françoise Péron (2001) et faisant initialement référence au patrimoine maritime quel qu'il soit n'est pas anodine puisqu'elle associe au patrimoine, selon l'auteur, trois caractéristiques : la subjectivité (le patrimoine varie en fonction des époques, des cultures et des groupes sociaux il est le résultat d'un tri permanent du présent sur le passé et ne saurait donc refléter une quelconque objectivité); son lien avec l'identité (le patrimoine étant fédérateur pour les individus qui se reconnaissent à partir d'un ensemble d'objets et de valeurs héritées; il affiche l'identité du groupe qui le compose, l'entretien et le conserve et peut, de ce fait, générer des dynamiques d'inclusion ou d'exclusion) et son caractère stratégique (puisque à travers le patrimoine, c'est finalement la pérennisation du groupe qui est en jeu; aussi la construction du patrimoine au quotidien n'exclut-elle pas les rapports de force entre groupes sociaux).

le rapport s'inverse, principalement en raison de la forte renommée du site, dont la citadelle, intégré au réseau des « Grands sites de France », représente l'un des joyaux architecturaux de la Charente-Maritime.

		Nombre de citations	% de citations
Baie de Somme	1 - Citations faisant référence à la nature et au milieu <i>dont citations relatives à la faune, flore, biodiversité, parc du Marquenterre, réserve, écosystème et écologie</i>	329	74
	2 - Citations faisant référence à la culture (pratique, tradition, etc.) et patrimoine bâti	108	33
	3 - Total des citations	445	100
Marais de Brouage	1 - Citations faisant référence à la nature et au milieu <i>dont citations relatives à la faune, flore, biodiversité, réserve, écosystème et écologie</i>	155	43
	2 - Citations faisant référence à la culture (pratique, tradition, etc.) et patrimoine bâti	76	49
	3 - Total des citations	202	57
	3 - Total des citations	357	100

Source : enquête par questionnaires : marais de Brouage et baie de Somme (été 2014).
Nombre d'enquêtés : 403 ; nombre total de réponses (citations) : 802

Tableau 1. Les patrimoines identifiés par les usagers du marais de Brouage et de la baie de Somme

Néanmoins, si ce premier classement opère une dichotomie entre nature et culture, cette dernière doit être dépassée. En effet, en se référant en premier lieu à la baie et au marais et en insistant régulièrement sur le fait que c'est « l'ensemble de la baie » ou le marais « dans sa totalité » et dans ses fonctions héritées (salant, à bosse, irrigué, ostréicole...) qui font « patrimoine », les usagers semblent considérer ces ensembles comme un tout, où la nature semble indissociable de l'homme et de ses activités présentes ou passées. Le patrimoine revêt ici une dimension holistique que l'on retrouve également dans le discours des gestionnaires :

Tout fait patrimoine ici puisque finalement on est sur un site qui est à la fois naturel, mais une nature qui est originaire du travail de l'homme puisque rien n'est en fait naturel... même si on dit que c'est naturel, rien n'est naturel. L'homme a conquis la baie de Somme avec des polders qui ont été faits il y a mille ans maintenant... On est quand même dans un complexe très particulier où la Somme est mise dans un canal, le canal est séparé de sa vallée et la vallée et le canal sont séparés de l'estuaire. C'est quand même quelque chose d'artificiel et en réalité, quand on regarde autour de nous, ce n'est que de la nature. Donc, ce patrimoine, il est naturel et culturel parce que finalement il y a un attachement profond de la population locale à leur environnement et à la nature, à leur patrimoine (Patrick Triplet, Gestionnaire de la Réserve nationale de la baie de Somme, Syndicat Mixte de la Baie de Somme Grand Littoral Picard – entretien filmé le 25/02/2014).

[Le patrimoine], c'est l'ensemble de la baie, c'est vaste. On a toute cette zone là avec les mollières, avec la réserve du Parc du Marquenterre, ce sont des zones à préserver. On s'aperçoit qu'à l'heure actuelle, on voit le chenal, et le reste est en train de s'envaser vitesse grand v, donc que ce soit au niveau des espèces ou au niveau des plantes, il faut absolument faire quelque chose. Après, il y a tout cet ensemble, et là

c'est en complément, c'est toute cette partie-ci qui est quand même au niveau de la biodiversité quelque chose d'exceptionnel. On a Cayeux par lui-même qui vivait autrefois de la pêche (aux crevettes), du ramassage des galets, alors patrimonial ? Par forcément dans le sens industriel, mais dans le sens de le valoriser différemment pour le faire connaître aux touristes, pouvoir l'expliquer. Donc c'est tout l'ensemble [...] (Alex Pion, Président de l'association de chasse maritime du littoral picard sud – entretien enregistré le 4/07/2014).

Pourtant, il n'est pas anodin de constater l'entrée en force du vocabulaire issu du champ de l'expertise écologique, faisant référence à des haut-lieux de la biodiversité (réserve naturelle et parc du Marquenterre) ou citant d'emblée la faune (l'avifaune de manière générale et les phoques en baie de Somme) et la flore comme patrimoine à transmettre. Rassemblés, ces termes (faune ; flore ; biodiversité ; parc du Marquenterre ; réserve naturelle ; écologie ; écosystème) parfois associés à des appréciations comme « préservés » ou « à préserver », représentent un tiers du corpus « nature et milieu » pour la baie de Somme et près de la moitié dans le marais de Brouage (fig. 2).

Cette dimension cognitive du patrimoine naturel, rattachée à des connaissances naturalistes a de quoi surprendre, surtout si l'on fait le parallèle avec la question relative aux images associées aux territoires étudiés où les registres du sensoriel et de l'émotionnel l'emportent. De plus, rappelons qu'en moyenne seule une personne sur trois déclare connaître les mesures de protections des espaces qu'ils fréquentent. Comment expliquer ce décalage d'appréciation ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- la biodiversité, l'écologie, la faune et la flore forment une terminologie en cours d'intégration et d'assimilation par les usagers dans leurs représentations de l'espace, cette hypothèse pouvant être la résultante d'une éducation permise par la valorisation du patrimoine naturel... tout comme l'expression d'un enjeu fortement relayé par les médias ;
- la disjonction entre les représentations du patrimoine et les images et sentiments développés par nos sites peuvent traduire un décalage entre les discours normatifs relatifs à l'écologie et la manière de percevoir et se représenter l'espace lorsqu'il est pratiqué ;
- enfin, la faible connaissance des outils de protection semble indiquer une lacune dans l'appréhension du processus patrimonial dont la logique repose sur l'enchaînement des étapes suivantes : identification ; protection* ; gestion* ; valorisation et transmission (* étapes ne figurant que partiellement dans l'appréhension du processus par les habitants permanents et temporaires dans notre enquête).

Finalement, si l'habitat naturel et les caractéristiques écologiques qui le composent peuvent faire l'objet d'une reconnaissance patrimoniale partagée entre usagers et gestionnaires, la cohabitation des usages sociaux et la gouvernance de ces espaces restent à orchestrer. Sur les terrains étudiés, comme sur d'autres, les gestionnaires de ces espaces adoptent différentes stratégies, mêlant inclusion et exclusion, allant d'une ségrégation spatiale absolue (mais rarement pratiquée) à différentes formes de cohabitation, du « squat toléré » à la résidence partagée .

Conclusion et perspectives de recherches

En fixant un cadre écologique à l'identification des habitats naturels, la puissance publique a instauré un nouveau régime d'habiter l'espace où le rapport aux ressources et au milieu de vie se trouve modifié. Ainsi, l'entrée par la biodiversité (et principalement les espèces) dans la définition du patrimoine naturel à conserver place les espaces naturels à la croisée d'enjeux locaux et internationaux tout en introduisant de nouvelles règles dans les formes d'habiter. L'analyse par les pratiques, celles des experts chargés des inventaires et de la gestion des espaces naturels tout comme celles des habitants-usagers (permanents ou temporaires) de nos sites d'études, permet d'en saisir les différents aspects et révèlent de nouvelles proximités entre par exemple, tourisme (dans ses formes encadrées) et protection de la biodiversité ou encore chasse et gestion des espèces (en baie de Somme exclusivement). Car si « le meilleur moyen pour protéger le patrimoine c'est de l'occuper, de lui attribuer une fonction, de lui accorder un rôle dans la société actuelle, bref, de l'habiter » (Gravari-Barbas, 2005), il reste à inventer pour ces territoires de nouveaux projets permettant de concilier les enjeux relatifs à la protection de la biodiversité et les activités sociales et économiques des populations habitantes. Il reste également à penser la biodiversité de manière inclusive en prenant en compte le caractère hybride du patrimoine naturel.

Se posent alors un certain nombre de questions qui représentent autant de perspectives de recherche dans le cadre de notre programme. La première fait écho au changement climatique et soulève la problématique de la conservation d'un patrimoine naturel par définition évolutif, en équilibre instable dans un contexte changeant. Comment les gestionnaires des espaces naturels intègrent-ils cette variable dans leur mode de gestion ? Le risque de disparition d'une partie de celui-ci participe-t'il à la construction patrimoniale dans les zones humides littorales, avec quelles conséquences sur les modes d'habiter présents et futurs ? La seconde porte sur les innovations écologiques mais également sociales et économiques sur ces territoires où le temps semble s'être arrêté sous l'effet de la protection. Si « l'objectif, pour une société locale, c'est de piloter systèmes écologiques et biodiversité en fonction du projet de vie qu'elle a construit » (Blandin, 2009), ce projet reste à écrire en intégrant la diversité des interactions nature & sociétés. Enfin, la question du rôle et de la place du tourisme dans la patrimonialisation de la nature et dans le renouvellement des modes d'habiter les espaces littoraux protégés est centrale puisqu'il y représente aujourd'hui l'un des principaux vecteurs de développement.

Cette recherche est issue du programme « Gouvernance et développement durable des espaces du patrimoine naturel littoral » financé pour trois ans par la Fondation de France (2013-2016). Elle privilégie les zones humides littorales considérant ces espaces comme emblématiques des enjeux de protection de la biodiversité tout en faisant l'objet d'usages encore diversifiés et souvent conflictuels. Quatre territoires (Baie de Somme, Marais de Brouage, Étangs de la Narbonnaise et Réserve naturelle du Grand Cul de Sac Marin) sont en cours d'investigation ; seuls les deux premiers sont développés dans cet article. Les méthodes mobilisées sont les entretiens semi-directifs auprès des gestionnaires d'espaces naturels et des territoires ainsi que l'enquête par questionnaire (200) destinée aux usagers de chaque territoire d'étude (habitants permanents et temporaires, visiteurs).

Bibliographie

- BARRON-YELLÈS N., 2001, Tourisme et aires protégées du littoral: le cas de la façade atlantique française, *L'information géographique*, 65 (2), p. 141-155.
- BARTHON C., CHADENAS C., DE LAJARTRE A. et PANCHER A., 2013, Valeur, fonction et médiation dans les espaces naturels sensibles: une patrimonialisation inachevée de la nature. Exemples dans les Pays de la Loire, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, [en ligne], Hors-série 16 juin 2013, <<http://vertigo.revues.org/13621>>.
- BERQUE A., 2007, Qu'est-ce que l'espace de l'habiter? In PAQUOT T., LUSSAULT M., YOUNÈS C. (dir.), *Habiter, le propre de l'humain Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, p. 53-67.
- BLANDIN P., 2009, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Paris, Quae, 124 p.
- BLONDEL B., DAUSSY S., DUFOUR Y., MARESCAUX Q., TRIPLET P., 2013, *Site Ramsar de la Baie de Somme: Plan de gestion 2014-2022*, Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, 40 p.
- BONNIN M., 2008, *Les corridors écologiques. Vers un troisième temps du droit de la conservation de la Nature ?*, Paris, L'Harmattan, 270 p.
- Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, 2012, *Document d'objectifs Natura 2000 - Diagnostic socio-économique ZPS FR 5410028 - Marais de Brouage-Oléron ZSC FR 5400431 - Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)*, 208 p.
- CHADENAS C., 2008, *L'homme et l'oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale*, Paris, L'Harmattan, 293 p.
- DEBARBIEUX B., 1993, Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier, *L'Espace géographique*, 22 (1), p. 5-13.
- DELAPORTE P., CHAMPION E., BOILEAU N., CORRE F., EGRETEAU C., GAUTIER J., GONIN J., MEUNIER F., TERRISSE J., COTTEREAU V., ROUSSEAU P., 2008, *Plan de gestion 2009-2013 de la réserve naturelle nationale des marais Moëze-Oléron*, LPO, 243 p.
- DEVICTOR V., 2014, La protection de la nature: une double tension éthique et scientifique - chapitre 1, *Journal International de Bioéthique*, 25 (1), p. 29-43.
- FRANCHOMME M., BONNIN M., HINNEWINKEL C., 2013, La biodiversité « aménage-t-elle » les territoires? Vers une écologisation des territoires, *Développement durable et territoires*, [en ligne], 4 (1), <<http://developpementdurable.revues.org/9749>>.
- FRELAT-KAHN B., LAZZAROTTI O. (dir.), 2012, *Habiter. Vers un nouveau concept*, Paris, Armand Colin, 332 p.
- GRAVARI-BARBAS M. (dir.), 2005, *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 618 p.
- KALAORA B., 2010, Les zones humides et le Conservatoire du littoral: perceptions et cadre d'expérience, *L'Espace géographique*, [en ligne], 39 (4), p. 361-374, <www.cairn.info/revue-espace-geographique-2010-4-page-361.htm>.
- GOELDNER-GIANELLA L., 2013, *Dépoldériser en Europe occidentale. Pour une géographie et une gestion intégrées du littoral*, Paris, Publications de la Sorbonne, 340 p.
- GOELDNER-GIANELLA L., FEISS-JEHÉL C., DECROIX G., 2011, Les oubliées du « désir du rivage »? L'image des zones humides littorales dans la peinture et la société françaises depuis le XVIII^e siècle, *Cybergeo: European Journal of Geography*, [en ligne] 530 (29), <<http://cybergeo.revues.org/23637>>.
- LAZZAROTTI O., 2003, Tourisme et patrimoine: ad augusta per angustia, *Annales de Géographie*, 629, p. 91-110.
- LAZZAROTTI O., 2006, *Habiter, la condition géographique*, Paris, Belin, 287 p.

- LEPART J., MARTY P., 2006, Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité. L'exemple de la France, *Annales de géographie*, 651, p. 485-507.
- LUSSAULT M., 2007, Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain, In PAQUOT T., LUSSAULT M., YOUNÈS C. (dir.), *Habiter, le propre de l'humain Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, p. 35-52.
- MATHIEU N., 1996, Rural et urbain : unité et diversité dans les évolutions des modes d'habiter, In JOLLIVET M., EIZNER N. (dir.), *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de la FNSP, p. 187-216.
- MOREL-BROCHET A., ORTAR N. (dir.), 2012, *La Fabrique des modes d'habiter : hommes, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan, 313 p.
- MOREL-BROCHET A., ORTAR N. (dir.), 2014, Les modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité, *Noroi*, [en ligne], 231, <<http://noroi.revues.org/5060>>.
- PAQUOT T., 2007, Introduction. Habitat, habitation, habiter, précisions sur trois termes parents, In PAQUOT T., LUSSAULT M., YOUNÈS C. (dir.), *Habiter, le propre de l'humain Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, p. 7-16.
- PÉRON F. (dir.), 2002, *Le patrimoine maritime, construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 538 p.
- PINEAU G., BACHELART D., COTTEREAU D., MONEYRON A., 2005, *Habiter la terre : Ecoformation terrestre pour une conscience planétaire*, Paris, L'Harmattan, 291 p.
- RAISON DU CLEUZIQU Y., 2008, De la résistance à la subversion. Les chasseurs de la baie de somme et le développement durable, *Études rurales*, [en ligne], 181, p. 133-148, <www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2008-1-page-133.htm>.
- SCHMITZ S., 2012, Le « mode d'habiter » : analyse de l'usage d'une notion émergente en géographie, In FRELAT-KAHN B., LAZZAROTTI O. (dir.), *Habiter : Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin, p. 37-49.
- STOCK M., 2004, L'habiter comme pratique des lieux géographiques, *Espacestems.net*, [en ligne], Travaux, 18.12.2004, <<http://espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>>.
- STOCK M., 2012, Faire avec de l'espace : pour une approche de l'habiter par les pratiques, In FRELAT-KAHN B., LAZZAROTTI O. (dir.), *Habiter : Vers un nouveau concept*, Paris, Armand Colin, p. 57-74.
- TRIPLÉ P., SIMON F., ROLLION G. (dir.), 2011, *Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme Plan de gestion 2011-2015*, 224 p. <<http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/File/patnat/rnn/plandegestion20112015RNBS.pdf>>.

Table des matières

Habiter le littoral. Entre enjeux de société et enjeux de connaissances Samuel Robert et Hélène Melin	7
--	---

Entre nature et culture. Habiter un lieu singulier

La (sur)fréquentation du littoral. Une analyse sociologique à partir du cas des calanques marseillaises Carole Barthélémy et Cécilia Claeys	25
Habiter les habitats (naturels). Quelle place pour l'homme au sein des espaces du patrimoine naturel littoral ? Arnaud De Lajartre, Céline Barthon, Xavier Michel, Vincent Andreu-Boussut, Céline Chadenas, Christine Lamberts	39
Des flèches et des filets. Esquisse de la diversité des pêches à l'embouchure d'un fleuve amazonien (Oyapock, Guyane française) Pauline Laval	57
Appréhender les modes d'habiter le littoral par les représentations sociales du paysage Samuel Robert, Patricia Cicille, Alexandra Schleyer-Lindenmann	79
Une cité épiscopale au cœur de la lagune languedocienne. Maguelone au Moyen Âge Lucie Galano	95

Différentes manières d'être habitant

Habiter l'île de Sein en 2014. Enjeux et perspectives Louis Brigand	109
Le caillou, le champ et la forêt. Représentations et appropriations des espaces par les goémoniers dans le Finistère Clément Garineaud, Alix Levain, Éric Feunteun, Richard Dumez	125
Habiter la fonction. Un sous-préfet à la mer Louis Marrou	141

Habiter le littoral. Enjeux contemporains

Nantes et la mer, une cohabitation ambiguë Dominique Pécaud	161
Nettoyer les plages pour habiter la nature Denis Blot	173

Habiter ensemble. Gouvernance et jeux d'acteurs

Le littoral basque. Territoire de recomposition de la gouvernance foncière locale Benjamin Gayon	187
Quelles perceptions des acteurs du territoire à l'égard des impacts écologiques des projets de parcs éoliens <i>offshore</i> ? Une analyse des prises de parole lors de quatre débats publics Adeline Bas, Julien Hay, Sylvain Pioch	207
L'action du Conservatoire du littoral. Au-delà de la constitution d'un patrimoine foncier? Aurélie Joveniaux	225
L'occupation humaine du littoral ivoirien d'avant la colonisation jusqu'à aujourd'hui. Entre appropriation et exclusion (1893-2006) Tanoh Raphaël Bekoin	241
Aux confins des mesures internationales, une gestion locale. Itinéraire des pêcheurs d'anguilles en Méditerranée Natassia Reyes	257

Habiter malgré tout. Le littoral, un milieu à risques

Habiter le littoral dans la péninsule de Kii (Japon central). Formes et enjeux de la réappropriation du patrimoine historique : le cas du tsunami de l'ère Ansei (1854) dans la commune de Hirogawa Grégory Beaussart	277
La tempête du 10 mars 2012 sur la côte de Sousse-Skanès (Tunisie orientale). Conséquences géomorphologiques et enseignements pour l'aménagement Ameur Oueslati	295
Habiter le littoral français en 2040. Quel droit pour un espace vulnérable? Marie-Laure Lambert	315
Analyse comparée des discours sur les risques sanitaires liés à l'implantation d' <i>Aedes albopictus</i> dans deux zones du littoral méditerranéen (conurbation azurée et métropole marseillaise) Élodie Cardoso, Daniel Bley, Nicole Vernazza-Licht, Jocelyn Raude	327

Cohabiter le littoral. De l'érosion aux modes d'existence (Côte-Nord, Québec) Charlotte Bréda	343
Science-société. Contribution des scientifiques pour un meilleur « habiter »	
Évaluer la capacité d'accueil des territoires littoraux. Questions de méthode Céline Chadenas, Patrick Pottier, Pascal André	359
La mer côtière à la loupe. Vers des dispositifs intégrés d'observation des activités humaines ? Iwan Le Berre, Ingrid Peuziat, Annalisa Minelli	375
Valeur des lieux et gestion intégrée des zones côtières en Nouvelle-Calédonie Antoine Wickel, Catherine Sabinot, Pascal Dumas, Gilbert David	393
Habiter les deltas ouest-africains. Incertitudes scientifiques et enjeux humains Marie-Christine Cormier-Salem	409
Anticiper la diffusion de l'habitat en région littorale. Pression urbaine et espaces à enjeux Christine Voiron-Canicio, Sophie Liziard, Fabrice Decoupigny, Alexandre Ornon, Delphine Roussel, Romain Séry	431
Vivre sur un littoral touristique. Attentes citoyennes et enjeux méthodologiques autour d'un indice synthétique de qualité de vie Marie-Antoinette Maupertuis, Michael Isola, Xavier Pieri	447
Liste des auteurs	465
Liste des unités de recherche	468



HABITER LE LITTORAL

ENJEUX CONTEMPORAINS

ESPACE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette collection est un lieu de rencontre où chercheurs et praticiens du développement durable partagent leur savoirs, outils et pratiques.

Partout sur la planète, les espaces côtiers sont à la fois riches, complexes et fragiles. Très investis par les sociétés humaines, ils sont amenés à occuper une place de premier plan dans le contexte du changement climatique. Attractifs, désirés voire convoités, occupés de multiples façons et soumis à divers conflits d'usages, ils présentent des enjeux d'ordre économique, social, culturel, écologique et politique. S'interroger sur la complexité et le sens des interrelations entre les sociétés contemporaines et le littoral s'impose alors comme nécessaire. C'est un enjeu fort de la recherche en environnement, qui requiert de croiser les approches disciplinaires et de combiner les compétences.

Le propos de cet ouvrage est de rendre compte de l'habitabilité des espaces côtiers en ce début de XXI^e siècle et, plus précisément, de mettre à jour le rapport instauré entre les populations humaines et le littoral à travers l'acte « d'habiter ». Par des approches disciplinaires variées, sur des terrains diversifiés et avec des choix paradigmatiques pluriels, l'ambition est de créer les bases d'un dialogue sur un sujet stratégique au vu des enjeux environnementaux actuels et à venir. Elle est également d'initier un débat plus large sur les significations de l'habitabilité dans un contexte où les relations entre humanité et environnement n'ont jamais été aussi tendues et où, dans le même temps, leur proximité, par un phénomène d'hybridation continue, marque le devenir de tous.

En couverture :

La pointe du Moulin et le « Pain de Sucre » (feu de port) à Carry-le-Rouet (Provence, France).

© cliché Hélène Melin, 2016.

Samuel Robert est chargé de recherche au CNRS, laboratoire ESPACE (UMR 7300), à l'université d'Aix-Marseille. Ses travaux portent sur la géographie du littoral, les dynamiques territoriales et paysagères, l'analyse spatiale.

Hélène Melin est maître de conférences en ethnologie et sociologie à l'université de Lille (laboratoire CLERSÉ UMR CNRS 8019), spécialisée en socio-anthropologie de la nature et de l'environnement et en sociologie du patrimoine.



25 €